

COMPTE-RENDU POUR AFFICHAGE

L'an deux mil dix-neuf, le 17 octobre à 18h05, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jean-Claude BOUROUH, Laurent BROCHET, Claude BRUCKERT, Bernard CERF, Roland DAMOTTE, Jacques DEAS, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Emmanuelle MARLIN, Didier MATHIEU, Pierre OSER, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER, Jean-Claude TOURNIER, Pierre VALLAT, **membres titulaires.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Anissa BRIKH, Jacques BOUQUENEUR, Christine DEL PIE, Monique DINET, Gérard FESSELET, Joseph FLEURY, Sophie GUYON, Fatima KHELIFI, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Robert NATALE, Cédric PERRIN, Emmanuelle PY, Dominique TRELA, Bernard VIATTE.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Anissa BRIKH à Jean LOCATELLI, Cédric PERRIN à Josette BESSE, Monique DINET à Thierry MARCJAN, Bernard LIAIS à JEAN Claude TOURNIER.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 4 octobre	Le 4 octobre	En exercice	41
		Présents	26
		Votants	30

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Frédéric ROUSSE est désigné.

2019-07-01 Travaux de liaison AEP de Thiancourt à beaucourt-2019/2020

Rapporteur : Thierry MARCJAN

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 3 octobre 2019,
Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 17 octobre 2019,

Afin d'assurer l'autosuffisance de l'UDI de Beaucourt, les travaux consistent en l'extension du réseau d'eau potable entre les réservoirs de Thiancourt et de Beaucourt :

- la pose d'une nouvelle conduite fonte DN 200mm, sur 7250 ml,

- le raccordement de la commune de Fêche l'Eglise à ce nouveau réseau,
- la pose des regards, pièces de robinetteries et fontaineries nécessaires,
- la construction d'une station de surpression à Fêche l'Eglise.

Après consultation des entreprises, la commission d'appel d'offres, réunie le 17 octobre 2019 a retenu l'offre économiquement la plus avantageuse proposée, par l'entreprise STPI pour un montant de 1 382 283,69 euros HT.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **de valider l'attribution du marché,**
- **d'autoriser le Président à signer tous les actes administratifs, juridiques et financiers afférents à cette opération.**

2019-07-02 Rapport de la Chambre Régionale des Comptes Bourgogne Franche Comté sur la gestion de la Communauté de communes du Sud Territoire

Rapporteur : Christian RAYOT

Vu le Code des Juridictions Financières, notamment ses articles L. 211-3, L. 243-1, R.243-14, R243-17, L.243-9

Le contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté de Communes du Sud Territoire (CCST) a été ouvert sur les exercices 2012 et suivants par courrier du président de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) Bourgogne Franche-Comté du 27 novembre 2017, notifié le 29 novembre 2017 au Président de la Communauté de communes.

Conformément à l'article L.211-3 du Code des Juridictions Financières, la chambre a vérifié sur pièces et sur place la régularité des recettes et des dépenses de la collectivité et s'est assurée de l'emploi régulier des crédits, fonds et valeurs. L'examen de la gestion a porté sur la régularité des actes de gestion, sur l'économie des moyens mis en œuvre et sur l'évaluation des résultats atteints par rapport aux objectifs fixés par l'assemblée délibérante.

L'entretien de fin de contrôle prévu à l'article L. 243-1 du code des juridictions financières a eu lieu le 1er octobre 2018 avec l'ordonnateur en fonctions, M. Christian RAYOT.

Lors de sa séance du 23 octobre 2018, la chambre a délibéré sur les observations provisoires. Par lettre datée du 10 janvier 2019, la chambre a adressé un rapport d'observations provisoires au président de la Communauté de Communes du Sud Territoire.

Le Président de la CCST a répondu par courrier enregistré au greffe le 14 mars 2019.

Lors de sa séance du 17 juin 2019, la chambre a délibéré sur le rapport d'observations définitives qui a été adressé au Président de l'EPCI par courrier du 6 septembre dernier. Conformément au Code des Juridictions Financières, ce rapport et la réponse apportée en dernier lieu par la Communauté de communes sont joints à la convocation adressée à chacun des membres, ce rapport devant donner lieu à présentation et débat lors du conseil communautaire.

Ce rapport fait notamment état de 3 recommandations :

Recommandation n°1 : la chambre recommande à la communauté de communes de présenter dans ses rapports d'orientations budgétaires, de façon précise et chiffrée, les engagements pluriannuels et la programmation de ses opérations d'investissement, conformément aux articles L. 2312-1 et D.2312-3 du CGCT, permettant aux élus et aux citoyens d'avoir une bonne visibilité sur la mise en œuvre du programme d'investissements prévus.

Recommandation n°2 : Au vu de l'attractivité manifestement supra communale du centre aquatique, la chambre encourage la CCST à se rapprocher de la commune de Delle pour la mise en œuvre d'une gestion intercommunale, accompagnée d'une nécessaire réflexion sur la répartition, au sein de l'intercommunalité, du poids de cette charge et des recettes correspondantes.

Recommandation n°3 : La chambre recommande à la communauté de communes d'adopter une délibération actualisée sur le temps de travail revêtant un caractère général et rappelant les obligations légales.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide

- **de prendre acte du rapport comportant les observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Bourgogne Franche-Comté concernant les exercices 2012 et suivants.**

Annexe : Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Bourgogne Franche-Comté sur la gestion de la Communauté de Communes du Sud Territoire exercices 2012 et suivants

Réponse de la CCST adressée à la CRC Bourgogne Franche-Comté

2019-07-03 AMI régional en faveur de la revitalisation des bourgs-centres. Finalisation de l'étude de programmation et signature de la convention 2019-2022

Rapporteur : Christian RAYOT

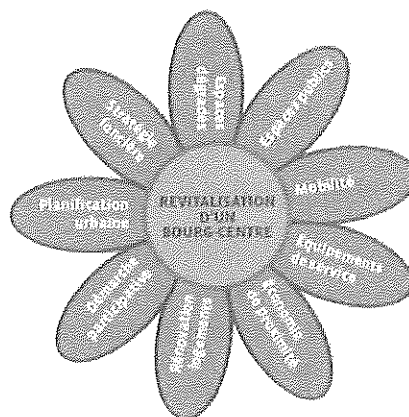
Vu la délibération 2015-05-20 portant sur l'Appel à Manifestation d'Intérêt régional pour la revitalisation des bourgs-centres,

Vu la délibération 2017-04-08 portant sur l'étude de programmation et sa prise en charge,

Vu la délibération 2017-06-30 portant sur l'attribution de l'étude de programmation au groupement VERDI-PIVADIS et aux demandes de subvention afférentes,

La Région de Franche-Comté a lancé en mars 2015 un appel à manifestation d'intérêt : Revitalisation des Bourgs-Centres Franc-Comtois dont les objectifs sont les suivants :

- Conserver le maillage des bourgs-centres de la région,
- Redynamiser la centralité des bourgs-centres les plus en difficulté,
- Lier les différentes fonctions du bourg-centre pour favoriser les opérations incluses dans une stratégie avec une vision globale et à moyen terme,
- Favoriser les échanges d'expériences à l'échelle locale et à l'échelle régionale autour de cette expérimentation.



Suite à une première phase de diagnostic pilotée par le Syndicat mixte du SCoT du Territoire et Belfort, les communes de Beaucourt, Delle et Grandvillars, sous l'égide de la CCST, ont été lauréates. Pour information, 40 communes ont été lauréates à l'échelle de la région Bourgogne Franche-Comté dont 4 communes dans le Territoire de Belfort (les 3 bourgs de la CCST et Giromagny, également intégrée à la démarche nationale de revitalisation des centres-bourgs).

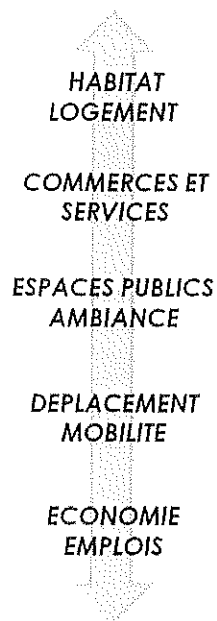
Conformément au cahier des charges régional, la CCST - en étroite partenariat avec les 3 bourgs-centres lauréats - a lancé en 2018 une étude de programmation visant en particulier à définir une feuille de route du projet de revitalisation pour les 3 communes afin de :

- Disposer d'une vision cohérente et sur le long terme permettant de planifier les actions sur une durée maximum de 9 ans.
- Assurer l'attractivité d'une centralité en tenant compte de l'équation entre les 4 fonctions fondamentales du cœur de ville : Habitat, Economie, Identité et Services.
- Permettre la déclinaison de la feuille de route dans un programme d'actions communales à hiérarchiser en fonction d'un calendrier et d'un budget global.

L'étude de programmation, financée à 60 % par la Région (le reste étant supporté à part égale par chaque bourg-centre et par la CCST) a été confiée au groupement VERDI / PIVADIS pour un coût total de 64 167,75 € HT.

Après plusieurs mois de travail comprenant notamment une analyse prospective de la situation des 3 bourgs, une phase de concertation sous la forme d'ateliers participatifs et plusieurs comités techniques spécifiques à chaque bourg, l'étude est arrivée à son terme.

Elle permet de définir une stratégie commune organisée autour de 6 axes :



- Réaffirmer les rôles de bourgs-centres de Beaucourt, Delle et Grandvillars au sein du territoire local.
- Valoriser l'offre commerciale d'ensemble et répondre à l'enjeu des locaux inactifs ne trouvant pas preneur (offre inadaptée).
- Restructurer les cœurs de bourg et les rendre plus lisibles.
- Valoriser le cadre de vie, support d'attractivité.
- Développer un territoire accessible et connecté (à différentes échelles territoriales).
- Une histoire et un passé en commun : positiver l'image des bourgs-centres en travaillant sur une identité commune.

A partir de cette stratégie commune, des scénarios d'aménagement ont été définis pour chaque bourg, lesquels ont été déclinés en programmes d'actions sur 3 phases :

- **La 1^{ère} phase d'actions sur les trois premières années, correspondant à la phase AMI régionale, sur laquelle la Région s'engage par contrat à participer financièrement,**
- 2^{ème} phase à moyen terme, soit dans 3 à 6 ans,
- 3^{ème} phase à long terme, soit dans les 6 à 9 prochaines années.

A noter que la démarche menée dans le Sud Territoire est unique puisque c'est la seule de la Région à concerner plusieurs bourgs en même temps. **A cet égard, et suite à la demande expresse de la CCST, l'enveloppe régionale allouée aux projets issus de la démarche du Sud Territoire s'est vue revalorisée à hauteur de 1,5 millions d'€,** alors que l'enveloppe prévue initialement était la même que celle des autres lauréats régionaux, à savoir 750 000 €.

Un comité de programmation sera mis en place après la signature afin de suivre l'avancement du contrat et d'envisager tous les ajustements nécessaires, notamment les éventuelles modifications d'affectation de fonds entre projets inscrits.

Ci-après le tableau des projets inscrits au contrat de revitalisation précisant la participation régionale prévisionnelle pour chaque opération :

N° fiche	Intitulé	Maîtrise d'ouvrage	Plan de financement		
			Coût total HT	Montant AMI	% AMI
G1	Requalification de la route départementale	Commune Grandvillars	1 550 000,00 €	241 400,00 €	15,6%
G2	Construction d'un marché couvert place de la Résistance	CCST	450 000,00 €	45 000,00 €	10,0%
G3	Viabilité et aménagement d'un nouveau quartier place Charles de Gaulle	Commune Grandvillars	105 000,00 €	25 200,00 €	24,0%
G4	Réhabilitation de la conciergerie	Commune Grandvillars	626 000,00 €	175 280,00 €	28,0%
SOUS TOTAL GRANDVILLARS			2 731 000,00 €	486 880,00 €	17,8%
D1	Mise en place d'une zone de rencontre entre la place F. Mitterrand et la place R. Forni	Commune Delle	600 000,00 €	234 000,00 €	39,0%
D2	Améliorer la fonctionnalité des places du centre-bourg	Commune Delle	77 400,00 €	20 670,00 €	26,7%
D3	Réhabiliter la Maison à Tourelle	Commune Delle	500 000,00 €	163 800,00 €	32,8%
D4	Créer un itinéraire touristique	Commune Delle	24 000,00 €	9 360,00 €	39,0%
D5	Proposer une offre diversifiée pour les cyclotouristes	Commune Delle	96 000,00 €	36 270,00 €	37,8%
D6	Développer de nouveaux espaces de rencontre	Commune Delle	23 000,00 €	8 970,00 €	39,0%
D7	Pérenniser les actions de communication et d'animation	Commune Delle	10 000,00 €	3 900,00 €	39,0%
D8	Communication sur l'activité locale	Commune Delle	25 000,00 €	9 750,00 €	39,0%
SOUS TOTAL DELLE			1 355 400,00 €	486 720,00 €	35,9%
B1	Réhabilitation du site des Fonteneilles	CCST	900 000,00 €	198 000,00 €	22,0%
B2	Relocalisation de services dans l'aile Sud des Fonteneilles	Commune Beaucourt	1 320 000,00 €	290 400,00 €	22,0%
SOUS TOTAL BEAUCOURT			2 220 000,00 €	488 400,00 €	22,0%
CCST 1	Ma boutique à l'essai	CCST	100 000,00 €	20 000,00 €	20,0%
CCST 2	Faire connaître l'offre commerciale du territoire	CCST	90 000,00 €	18 000,00 €	20,0%
SOUS TOTAL CCST			190 000,00 €	38 000,00 €	20,0%
TOTAL			6 496 400,00 €	1 500 000,00 €	23,1%

Plusieurs projets seront portés directement par la Communauté de communes.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- **d'autoriser le Président à signer le contrat de revitalisation Bourg-Centre des communes de Beaucourt, Delle et Grandvillars et de la Communauté de Communes du Sud Territoire 2019-2022 et à affecter les crédits budgétaires nécessaires,**
- **d'autoriser le Président à signer tout acte administratif, juridique et financier relatif à cette prise de décision.**

2019-07-04 Contrat d'apprentissage-Licence professionnelle Métiers des administrations et des collectivités territoriales

Rapporteur : Denis BANDELIER

Un étudiant a sollicité la Communauté de Communes du Sud territoire dans le but d'y effectuer une préparation à la Licence Professionnelle Métiers des Administrations et des Collectivités Territoriales en alternance en formation à distance par le biais d'un contrat d'apprentissage d'1 an.

Un tel contrat d'apprentissage, qui reste un contrat de droit privé, n'offre pas de possibilités particulières d'embauche ultérieure dans la fonction publique. Il permet, cependant, de préparer un diplôme dans les mêmes conditions de formation que pour les apprentis du secteur privé. Le jeune est obligatoirement suivi par un maître d'apprentissage. Il a pour mission de contribuer à l'acquisition par l'apprenti des compétences nécessaires à l'obtention du titre ou du diplôme préparé en liaison avec l'établissement Sciences Po Strasbourg. Le chargé de mission développement territorial de la CCST pourrait être désigné à ce titre.

L'employeur est exonéré des cotisations patronales relatives aux assurances sociales, chômage et aux allocations familiales.

Grille de rémunération :

3^{ème} année - 21 à 25 ans : 78 % du Smic au minimum, avec une obligation de rémunération identique à celle versée lors de la dernière année d'exécution du contrat d'apprentissage précédent. Soit rémunération portée à 81% du Smic

Coût total prévisionnel pour la collectivité : 1295,29 €/mois soit 15 543,48 €/an

Le coût de la rémunération sera pris en charge par le Budget Général.

La formation "théorique", de 400 heures se déroule au sein de l'établissement Sciences Po Strasbourg, à distance, sur environ 1 an en alternance avec la formation "pratique" dans la collectivité. Des périodes d'enseignement en présentiel sur le site d'enseignement à Strasbourg peuvent être prévues. Le coût de cette formation est de 3488 €/an pour la CCST.

L'apprenti bénéficie, non plus de congés scolaires, mais du même nombre de jours de congés payés dans l'année que les autres salariés de la collectivité. Dans notre cas, il a droit à 25 jours ouvrables de congés payés pendant la période de référence (1er janvier au 31 décembre). Ainsi, les jours de fermeture de l'établissement de formation pour "congés scolaires" devront être travaillés. Il exercera les fonctions d'assistant de direction – chargé de mission sur le site de DELLE.

Aussi, afin de favoriser l'accès à l'embauche et de promouvoir la formation professionnelle

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents décide :

- **de valider la mise en place d'une préparation à la « Licence professionnelle Métiers des administrations et des collectivités territoriales » par le biais d'un contrat d'apprentissage au sein de la Communauté de Communes du Sud Territoire pour l'année 2019-2020,**
- **d'autoriser le Président à désigner le Maître d'apprentissage,**
- **d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets concernés,**
- **d'autoriser le Président à signer tout document administratif, juridique ou financier relatif à cette prise de décision.**

2019-07-05 Décisions prises par délégations

Rapporteur : Christian RAYOT

Opérations	Libellé	Tiers concernés	Montant TTC	Président Vice-Président	Date
Entretien des abords des Zones d'activités de la CCST et de la gare de Delle	Reconduction n°2 Marché septembre 2017	Association Chamois environnement recyclage	27 272.25€	C.RAYOT	15/09/2019
Centre commercial de la ZAC de l'Allaine	Modification de l'état descriptif de division après travaux de réhabilitation	Géomètre expert CLERGET	2 976.00€	C.RAYOT	07/10/2019

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents,

- décide de prendre acte du tableau des décisions prises par délégations.

Le secrétaire de séance
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU SUD
TERRITOIRE
Frédéric ROUSSE